Communication annuelle sur le progrès

Pacte mondial

Janvier 2017

Description des mesures que Fondaction a prises depuis son adhésion au Pacte mondial et mesure des résultats obtenus et attendus, principalement selon les indicateurs de performance de la GRI.

L'an 2016 est l'année la plus chaude enregistrée par l'être humain. Pourtant, malgré le consensus scientifique liant les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines sont toujours en hausse. À l'automne 2015, COP 21, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, a mis en relief un premier consensus historique concernant l'urgence d'agir. Le monde est confronté à des enjeux écologiques majeurs qui induisent un autre rapport au temps et à l'espace. La récente conférence sur le climat (COP 22) se tenant à Marrakech remettait en lumière le caractère international et transnational des enjeux climatiques et de ses corollaires. En effet, plus que jamais, les enjeux internationaux ont des répercussions sur les enjeux locaux et les questions relatives à la façon dont les sociétés aspirent à se développer sont au cœur de ces enjeux. Présent à Marrakech, Fondaction a d'ailleurs annoncé en présence du premier ministre du Québec en collaboration de la Coop Carbone la création du Fonds Carbone.

Malgré certaines déceptions relatives aux moyens donnés pour restreindre à 1,5°C ou idéalement à 2°C le réchauffement climatique, les dirigeants internationaux se sont mis pour la première fois, d'accord sur le principe d'une action coordonnée pour y arriver. Les enjeux sociaux, environnementaux et économiques doivent être abordés dans une perspective intégrée et mondialisée. Les sociétés dites développées, comme celle du Québec, se doivent d'être proactives dans la lutte aux changements climatiques et dans la lutte aux inégalités sociales. Le Québec possède les atouts nécessaires pour contribuer activement au développement d'une société plus prospère, équitable et respectueuse de l'environnement.

Le développement d'une société plus responsable interpelle les gouvernements au premier chef, mais aussi la société civile, les organisations, les groupes sociaux, les entreprises, la totalité des acteurs sociaux est concernée. Il est maintenant clair que les enjeux auxquels l'humanité est confrontée sont cruciaux et la démonstration a été faite qu'on ne peut dissocier le social, l'environnemental et l'économique. Face à des enjeux tels que la sécurité alimentaire, l'accroissement des inégalités, la création d'emplois et les libertés citoyennes, faire preuve de responsabilité à l'égard de la société, c'est agir dans un contexte inédit jusqu'à ce jour et adopter une démarche intégrée où le concept de développement durable prend tout son sens.

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (ci-après appelé Fondaction ou le Fonds) est une institution financière indépendante, solide et innovante qui s'est imposé de fortes exigences en matière de gouvernance et de transparence. Depuis sa création, Fondaction cherche à agir sur le moyen et le long termes en prenant en compte, en plus des rendements financiers, des préoccupations de développement économique, d'équité sociale et d'intégrité environnementale dans ses systèmes et processus de gestion. Fondaction procède de la sorte dans ses relations avec les salariés, les actionnaires et les entreprises dans lesquelles le Fonds investit, ainsi que dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

La mission de Fondaction, consiste à créer et maintenir des emplois en utilisant l'épargne des travailleuses et travailleurs comme levier de développement économique. Concrètement, elle consiste à offrir un mode d'épargne accessible aux travailleuses et travailleurs québécois et de canaliser ces sommes vers le financement d'entreprises québécoises grâce à un capital patient et une équipe dont les objectifs intègre les enjeux posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable.

Pour chacune des activités, la direction et les salariés de Fondaction ont un souci constant des impacts de leurs façons de faire, questionnent et recherchent les meilleures pratiques. Les attentes et les intérêts des différentes parties prenantes contribuent à l'identification des grandes orientations et des enjeux stratégiques de Fondaction en cohérence avec sa raison d'être. Une partie des activités de Fondaction consiste à effectuer divers investissements directs au sein de petites et moyennes entreprises du Québec y compris des entreprises d'économie sociale. Afin de sensibiliser ces entreprises aux enjeux évoqués par le Pacte mondial, les contrats ou conventions de financement prévoient la prise en compte des dix principes du Pacte mondial, et ce, depuis 2012. Pour toute la durée de leur partenariat avec Fondaction, les entreprises s'engagent à respecter ces principes et à considérer leur adhésion au Pacte mondial.

DROITS DE LA PERSONNE

1. **Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de la personne dans leur sphère d'influence; et**

2. **Veiller à que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices des violations des droits de la personne.**

Les activités d'investissement de Fondaction étant réalisées essentiellement au Québec, où les droits de la personne sont garantis par la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés, le respect des droits de la personne en est d'autant facilité. Fondaction considère que l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité

régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes et à la réduction des inégalités. Cette vision s'incarne, entre autres, par l'importance accordée au développement d'entreprises inscrites dans un processus de gestion collaborative, d'entreprises d'économie sociale (autocontrôlées, coopératives ou autres formes), ainsi qu'au développement d'entreprises dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

L'approche globale de gestion de Fondaction tient compte des différents types d'actifs qui composent le portefeuille et surtout, des modes spécifiques de gestion et des objectifs choisis pour chacun. Elle a pour but de s'assurer que l'ensemble de l'actif de Fondaction fasse l'objet d'une évaluation et d'une prise en compte des dimensions du développement durable, que ce soit par l'investissement direct en entreprises, par la participation à divers fonds partenaires et spécialisés ou par les placements sur les marchés financiers.

Fondaction met à la disposition des entreprises qu'il finance directement un capital patient axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. L'approche de financement de Fondaction intègre une évaluation des risques environnementaux et sociaux à l'analyse de chaque nouveau financement. La revue diligente interne peut être bonifiée par un diagnostic socioéconomique réalisé par des experts externes à Fondaction et celui-ci fournit de l'information sur le mode de gestion, les relations de travail et le respect des normes auxquelles l'entreprise est assujettie.

La performance globale des entreprises du portefeuille d'investissement du Fonds se mesure par les retombées sociales, environnementales, territoriales, économiques, financières et entrepreneuriales des activités de chacune des entreprises. Afin d'en mesurer les impacts et d'être en mesure d'offrir ou de recommander un accompagnement approprié à chacune d'entre elles, le Fonds a établi une série d'indicateurs dont le déploiement en en cours de réalisation. Le Fonds agit ainsi en cohérence avec sa mission en accompagnant les entreprises afin de soutenir l'activité économique ainsi que la création et le maintien d'emplois de qualité dans une perspective de développement durable.

Afin de rendre disponible une offre de financement adaptée aux différents secteurs d'activité, de diversifier l'actif et de partager une expertise et des réseaux, Fondaction investit aussi dans divers fonds partenaires ou spécialisés. Le Fonds contribue à l'adoption des meilleures pratiques au sein de l'industrie des fonds de capital d'investissement, en endossant les Principes de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA). Les principes de l'ILPA constituent un cadre de discussion entre le gestionnaire commandité et les commanditaires investisseurs dans le but d'assurer une saine gouvernance des capitaux, une cohésion des intérêts entre le gestionnaire et les investisseurs ainsi qu'une transparence exemplaire dans la reddition de comptes. Depuis 2010, la convention de souscription pour tout nouvel investissement dans un fonds spécialisé doit être accompagnée d'un rapport de conformité à ces principes. Dans le dernier rapport de développement durable de Fondaction publié en septembre 2016, plus de 90 % des sommes investies dans des fonds partenaires ou spécialisés étaient dirigées vers un ou des fonds répondant à des aspects sociaux, environnementaux ou de saine gouvernance.

Pour les placements effectués sur les marchés financiers, Fondaction fait appel à des conseillers en valeurs externes. Ceux-ci sont en majorité signataires des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (PRI). Leur champ d'intervention est encadré par diverses politiques et mandats qui leur sont donnés. En plus de prendre en compte dans ses critères de sélection les positions et pratiques des conseillers en valeurs par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Fondaction privilégie ceux dont le siège social est situé au Québec. Lorsque Fondaction détient des actions votantes dans des entreprises cotées en Bourse, directement ou par le biais de fonds communs dont il détient des unités, l'exercice des droits de vote doit s'inspirer des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et des politiques de Fondaction.

Signataire des PRI depuis 2011, Fondaction est actif au sein du réseau québécois des signataires des PRI et participe à la sensibilisation des marchés financiers à l'importance d'adopter des comportements responsables prenant en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds soumet annuellement un rapport au secrétariat des PRI présentant sa contribution à chacun des six principes dans son approche de gestion des marchés financiers et dans l'octroi de financement privé aux entreprises

NORMES DU TRAVAIL

5. **Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;**

6. **L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;**

7. **L'abolition effective du travail des enfants; et**

8. **L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.**

Fondaction a été créé à l'initiative de l'une des plus importantes centrales syndicales québécoises, la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Différentes dispositions à l'intérieur de la convention collective liant Fondaction et le syndicat des employés de Fondaction garantissent l'exercice d'activités syndicales. Fondaction préconise l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi et la convention collective du personnel syndiqué prévoit qu'aucune menace, contrainte ou discrimination ne puissent être exercée à l'endroit d'une personne salariée en raison de sa race, couleur, nationalité, origine sociale, langue, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge, croyances religieuses, opinions politiques, handicap, liens de parenté, situation parentale ou de l'exercice d'un droit que lui reconnaissent la convention collective ou la loi. Il n'existe pas de différence dans les prestations versées selon les statuts d'emploi des salariés, qu'ils soient à temps plein ou à

temps partiel, qu'ils occupent un poste temporaire ou permanent. Aucune personne salariée dirigeante ou dirigeant ne touche une prime au rendement. L'ensemble de la rémunération des employés syndiqués est soumis aux principes de la relativité et de l'équité salariale.

Fondaction privilégie une approche de travail et d'échanges fondée sur les principes de la gestion collaborative qui intègre la prise en compte de facteurs humains tels que les relations et les réciprocités attendues au sein et entre les groupes de travail, les changements technologiques ainsi que les questions portant sur la santé et la sécurité. La convention collective prévoit le traitement de ces questions sur une base paritaire, en s'appuyant sur un comité des relations de travail qui recherche des ententes sur une base consensuelle pour les mandats qui lui sont confiés. Les délais de notification sont établis en fonction des situations.

Par ailleurs, les activités de Fondaction ne présentent pas de risque concernant le travail des enfants et le travail forcé, les législations et réglementations requises étant en vigueur au Québec. De même, en regard de ses financements directs en entreprise, Fondaction favorise des conditions de travail équitables et ne s'oppose pas à la volonté de syndicalisation des salariés dans une entreprise au cours du partenariat financier. Ce n'est toutefois pas son rôle d'intervenir en matière de relations de travail en lieu et place de la direction de l'entreprise ou du syndicat.

Dans ses relations avec ses fournisseurs, Fondaction souhaite s'assurer que les biens et services produits le sont dans le respect des travailleuses et des travailleurs, des communautés et de l'environnement. Le Fonds privilégie les produits et services locaux, réalisés par des entreprises syndiquées ou par des entreprises d'économie sociale. Faisant affaire avec des entreprises implantées au Québec, celles-ci sont assujetties à la Charte des droits et libertés canadienne et aux normes du travail du Québec. À notre connaissance, aucune n'a été condamnée pour des pratiques en regard des droits de la personne ou de la législation du travail.

Par ailleurs, le Fonds considère que ces engagements en cette matière doivent aussi se déployer à travers ses activités d'investissement, Fondaction souhaite agir comme vecteur et catalyseur de bonnes pratiques en matière de développement durable. À cet effet, l'équipe d'investissement a adopté un positionnement mettant de l'avant les principes des investissements à haut rendement sociétal. Il s'agit de mettre en lumière des investissements comportant des impacts positifs mesurables et comparables sous différents aspects sociaux, environnementaux et territoriaux.

ENVIRONNEMENT

9. **Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;**

10. **À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et**

11. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Fondaction dispose d'une politique environnementale depuis 2005 qui s'articule autour de deux axes prioritaires : la gestion des matières résiduelles et les émissions de gaz à effet de serre dans une perspective de lutte aux changements climatiques. Cette priorisation est le résultat d'une procédure d'identification des aspects environnementaux internes significatifs où Fondaction peut véritablement agir pour limiter ou diminuer son impact sur l'environnement dans le cadre de ses activités internes.

Bien que les activités internes de Fondaction présentent une empreinte écologique de faible intensité comparativement à celles d'autres secteurs d'activité, Fondaction a adopté une approche intégrée de gestion des impacts environnementaux qui porte non seulement sur ses propres activités, mais également sur ses décisions d'affaires et sur l'amélioration des connaissances dans le domaine.

La politique environnementale vise à sensibiliser et à influencer nos parties prenantes internes et externes telles que les entreprises du portefeuille, les fournisseurs, les organisations présentes au Carrefour financier solidaire à Montréal et à l'édifice Fondaction de Québec avec la participation de l'ensemble des salariés. Elles portent, entre autres, sur la gestion des immeubles, la gestion des matières résiduelles, le plan de transport durable à l'intention des salariés et la politique d'achat responsable.

À cet effet, la collecte des matières organiques a été instaurée en 2015 au Carrefour financier solidaire, l'immeuble de Fondaction à Montréal. Ce changement n'a pas permis au Carrefour de récupérer l'attestation ICI on recycle! Niveau 3 de RECYC-QUÉBEC. Toutefois, l'objectif est de réussir à atteindre les standards de cette attestation au cours de l'année 2017. Cette attestation vise à reconnaître les actions menées en faveur de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles. Fondaction est par ailleurs un des signataires fondateurs de la Charte d'engagement envers le développement durable des commanditaires et partenaires d'événements du Conseil québécois des événements écoresponsables. Lors de ses quatre dernières assemblées générales annuelles, Fondaction a répondu aux exigences de la norme du Bureau de normalisation du Québec ayant trait à l'organisation d'événements écoresponsables, atteignant chaque année le niveau 3.

La conception écoénergétique du Carrefour financier solidaire a été reconnue par le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux du gouvernement fédéral pour sa conception écologique tandis que le bâtiment de Fondaction à Québec, inauguré en 2010, a obtenu certification LEED-NC, niveau Argent et s'est mérité le prix Design & Build with FSC Awards en 2010 pour sa conception novatrice en bois lamellé-collé.

Fondaction, dans ses activités internes courantes, consomme peu de matières. Des biens durables comme le mobilier et le matériel informatique constituent les principales

consommations matérielles de Fondaction. Dans ce domaine nous privilégions le mobilier fabriqué localement et les appareils écoénergétiques. La totalité du papier consommé à l'interne est certifiée « 100 % recyclé postconsommation » et nous tentons de faire de même pour les communications envoyées à nos actionnaires. Malgré la croissance de ses activités, la consommation relative de papier par Fondaction continue de décroître grâce aux efforts effectués à l'interne, mais aussi l'utilisation de communications et de documents envoyés par voie électronique à nos actionnaires.

La consommation d'eau est limitée à la consommation domestique et provient des réseaux d'aqueducs municipaux. Nos installations sanitaires sont équipées de toilettes à faible débit et les bouteilles d'eau de source ont été remplacées par des systèmes de refroidissement d'eau directement relié à l'aqueduc municipal. Par la nature de ses activités et sa présence en milieu urbain, Fondaction a très peu d'impact sur la biodiversité puisqu'aucun milieu sensible ne se trouve près des bureaux de Fondaction.

La consommation d'énergie est liée au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage des espaces. Au cours des deux derniers exercices financiers, la consommation totale a légèrement diminué, comme illustré dans le tableau suivant :

	2013-2014	**2014-2015**	**2015-2016**
Montréal	2783 GJ	2 506 GJ	2644 GJ
Québec	366 GJ	370 GJ	352 GJ
Total	**3146 GJ**	**2 876 GJ**	**2 996 GJ**
Intensité énergétique	**1,14 GJ/m2**	**1,04 GJ/m2**	**1,09 GJ/m2**

Fondaction agit aussi à titre d'investisseur dans différentes entreprises ou fonds travaillant directement ou indirectement pour le développement de technologies innovantes dans le domaine environnemental. Ainsi, plusieurs entreprises faisant partie du portefeuille de Fondaction œuvrent dans le domaine des technologies propres ou autres technologies ayant des effets positifs sur l'environnement. De plus, le Fonds offre son expertise et du financement aux entreprises qui désirent effectuer des améliorations dans leurs processus de production en matière d'efficacité énergétique et autres enjeux touchant l'environnement.